« Jeunes Experts » : quand les jeunes en rupture évaluent le Contrat Engagement Jeune

Notre Union a porté, entre 2023 et 2024, un projet innovant donnant la parole à des jeunes en rupture accompagnés dans le cadre du Contrat Engagement Jeune (CEJ). Sept recommandations issues de leurs savoirs expérientiels ont été formulées pour améliorer ce dispositif.

Publié le 23 juillet 2026
De Uriopss Île-de-France

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

ANALYSE

INFO ÎLE-DE-FRANCE



À l'initiative de Cécile Tagliana, alors commissaire à la lutte contre la pauvreté, notre Union a accepté de porter le projet « Jeunes Experts » dans le cadre du déploiement du CEJ, et plus particulièrement de son volet « jeunes en rupture ». L'objectif : créer les conditions d'une participation active de jeunes généralement peu associés aux politiques publiques, en s'appuyant sur leur vécu pour évaluer le dispositif et formuler des préconisations.

Après une première formule qui n'a pas trouvé son public (rythme inadapté, difficultés de mobilité, difficulté à « faire groupe »), le projet a été repensé à partir d'avril 2023 avec l'ensemble des parties prenantes (Commissariat à la lutte contre la pauvreté, DRIEETS, associations). Quatre dispositifs franciliens ont été mobilisés, en Seine-et-Marne, dans les Hauts-de-Seine, dans le Val d'Oise et en Essonne, représentant la diversité des territoires (rural, périurbain, urbain). Un panel de 12 jeunes de 18 à 20 ans a été constitué, avec deux entretiens individuels semi-directifs par jeune, menés directement au sein des dispositifs. Sur les 24 entretiens prévus, 18 ont pu être réalisés avant l'arrêt du projet, en mars 2024, faute de renouvellement du financement.

Les témoignages recueillis dessinent un parcours commun : une période d'isolement et de rupture avec l'environnement social, souvent liée au décrochage scolaire, puis une reprise de lien à l'entrée en CEJ vécue comme un soulagement teinté de regret pour une prise en charge jugée tardive. Sept recommandations en ont découlé, suivant la chronologie du dispositif :

- Favoriser le repérage des jeunes en rupture par un renforcement du partenariat avec l'institution scolaire et des démarches « d'aller-vers »
- Renforcer en nombre les équipes des dispositifs pour garantir la continuité du lien éducatif
- Favoriser le travail en groupe et développer l'emploi de travailleurs pairs
- Supprimer les conditions fiscales dans le calcul de l'allocation CEJ, jugées source d'inégalités entre jeunes
- Développer la pluridisciplinarité des équipes et/ou améliorer la coordination entre acteurs
- Maintenir et favoriser les interventions liées à l'accès à l'emploi, plébiscitées par les jeunes
- Permettre plus largement un ultime renouvellement à l'issue des 12 mois, et ouvrir un « droit à la sollicitation » pour maintenir un lien avec le dispositif

Ce travail confirme que le CEJ répond globalement aux attentes des jeunes accompagnés, tout en identifiant des marges de progrès concrètes. Il s'inscrit pleinement dans le plan stratégique 2021-2025 de notre Union, qui a fait de la participation et du développement du pouvoir d'agir un axe transversal de son action. Notre Union se tient à la disposition des acteurs concernés pour envisager la poursuite de ce projet ou sa déclinaison auprès d'autres dispositifs.